

---

# SESSION ANNUELLE 2016 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

## ***Quel futur pour l'OMC ?***

Genève, 13 et 14 juin 2016

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

*Seul le texte prononcé fait foi*

### **DISCOURS DE M. KRISTER ÖRNFJÄDER, CO-PRESIDENT DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC**

*Genève, le 13 juin 2016*

Chers collègues parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des organisations  
internationales,  
Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus à la Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ici au nom de l'Organisation mondiale des parlements, l'Union interparlementaire. Rassemblant des législateurs de 170 pays, l'UIP s'enorgueillit d'accueillir en son sein toute la diversité géographique, politique, culturelle et ethnique qui fait la richesse de la communauté parlementaire internationale.

L'UIP a son siège à Genève. Cette ville est aussi le siège de dizaines d'autres organisations internationales, dont l'une se distingue par les fonctions et attributions dont elle est investie.

L'Organisation mondiale du commerce est en effet habilitée à imposer des règles et des décisions contraignantes et dispose aussi d'un mécanisme de règlement des différends efficace. Les règles et les accords de l'OMC dépassent largement le cadre traditionnel des droits de douane et du commerce des marchandises. Ils influent également de manière déterminante sur les affaires intérieures et régionales. Il est néanmoins important de garder à l'esprit que le principal objectif de l'OMC est de faire respecter la primauté du droit dans le commerce international et de contribuer ainsi à réduire la pauvreté et à favoriser la prospérité en atténuant les obstacles au commerce à l'échelle internationale.

Voilà pourquoi, il y a plus d'une décennie, l'UIP et le Parlement européen ont décidé conjointement de mettre en place un mécanisme de contrôle parlementaire de l'OMC. Nous étions convaincus que le commerce entre les pays était un élément indispensable de la paix et de la coopération internationales. Dans un monde interconnecté et interdépendant, les questions liées au commerce international occupent une place si importante qu'elles ne peuvent pas être laissées à la seule appréciation des gouvernements.

Nous avons conçu la Conférence parlementaire sur l'OMC comme un outil favorisant le dialogue entre les législateurs spécialisés dans les domaines du commerce international et du développement et les négociateurs gouvernementaux directement impliqués dans les négociations de l'OMC. Au fil des ans, ce dialogue et cette interaction ont largement prouvé leur utilité.

Pour les parlementaires, cette conférence est un bon moyen pour observer le travail accompli par les responsables qui prennent part aux négociations multilatérales de l'OMC. Pour les diplomates et les experts commerciaux, elle est l'occasion de sensibiliser les parlementaires aux défis des négociations et aux subtilités techniques des solutions négociées. Ces connaissances sont indispensables pour permettre ensuite aux parlements de ratifier les accords en toute connaissance de cause. S'ils ne sont pas transposés dans le droit national et assortis d'un contrôle digne de ce nom, les accords commerciaux ne servent à rien.

Nous sommes reconnaissants envers l'OMC d'ouvrir une fois de plus ses portes aux parlementaires. Pour la quatrième fois, notre session se tient au Centre William Rappard, dans les locaux de l'OMC. Comment pourrait-on faire fi de cette symbolique politique ? Il est de notre responsabilité commune de mettre le système commercial multilatéral au service des peuples, ces hommes et ces femmes que nous représentons.

Aux côtés du Forum public annuel de l'OMC, la Conférence parlementaire est devenue la preuve patente que la transparence de l'OMC vis-à-vis du monde extérieur est une réalité.

Je voudrais remercier le Président du Conseil général de l'OMC, M. l'Ambassadeur Harald Neple, qui prendra la parole dans quelques instants. Avec le Directeur général de l'OMC, il a toujours été très favorable à l'idée de maintenir un dialogue constructif avec les parlementaires, pour qu'ils puissent apporter leur éclairage unique à l'OMC. Enfin, je remercie sincèrement l'ensemble du Secrétariat de l'OMC pour son aide et sa coopération exemplaire dans la préparation de cette conférence.

Le thème que nous avons choisi pour la Session de cette année reflète notre inquiétude croissante quant à l'absence d'avancées concrètes dans les négociations de l'OMC. Préoccupés par les désaccords persistants et fondamentaux entre les Membres de l'OMC, nous ne sommes pas les seuls à nous poser cette question cruciale : "Quel futur pour l'OMC ?".

Un ancien membre du Congrès des Etats-Unis et Président de l'Organe d'appel de l'OMC, M. James Bacchus, nous a récemment rappelé que le système commercial multilatéral a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour empêcher la survenue d'une troisième guerre mondiale. La primauté du droit est en effet le seul antidote à la loi du plus fort. L'OMC est censée garantir la paix mondiale en établissant des règles universelles et en promouvant la résolution pacifique des différends commerciaux internationaux.

Hélas, au moment de la création de l'OMC, il y a vingt-et-un ans, personne ou presque ne pouvait prévoir que la route serait si longue et sinueuse. L'OMC est souvent considérée comme un laboratoire du multilatéralisme. Si tel est le cas, on ne peut que s'inquiéter des nombreux blocages qui continuent d'entraver les travaux menés dans ce laboratoire, jetant le doute sur la capacité de l'Organisation à aller de l'avant. Lancé il y a près de 15 ans, le Cycle de Doha est le plus long des cycles jamais menés sous l'égide de l'OMC. Cet épisode ajoute à lui seul de l'eau au moulin de ceux qui remettent en question la viabilité du multilatéralisme.

Le programme de notre session comprend une table ronde interactive avec plusieurs Ambassadeurs qui suivent quotidiennement le travail de l'OMC. Ce sont essentiellement eux qui ont pour mission de faire avancer les négociations ou – disons les choses comme elles sont – de rendre le consensus un peu plus difficile. Ils sont également les mieux placés pour nous informer du véritable déroulement des négociations en cours.

Le thème de la table ronde interactive organisée aujourd'hui avec les Ambassadeurs ne pouvait pas être plus d'actualité : L'OMC à l'ère des méga-accords commerciaux régionaux. A un moment où l'OMC est confrontée à des problèmes de fond, la question des accords commerciaux bilatéraux et régionaux est sur toutes les lèvres. Inutile de rappeler que cette question concerne aussi directement les parlements. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les vifs débats qui agitent les parlements de plusieurs pays ayant signé l'Accord de partenariat transpacifique.

Je suis sûr que vous aurez de nombreuses questions à poser aux Ambassadeurs, aussi bien à ceux qui seront à la tribune qu'à ceux qui seront assis dans la salle. On m'a dit qu'ils étaient nombreux parmi nous aujourd'hui et j'en profite donc pour les remercier de nous avoir honorés de leur présence.

Juste après la séance inaugurale, nous écouterons une série de présentations sur le thème de fond de notre session, qui traite de la question cruciale de la place centrale accordée au développement dans les travaux de l'OMC. Les politiques commerciales doivent refléter les grands objectifs de développement et être utilisées pour favoriser la prospérité. La 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC organisée à Nairobi en décembre dernier a permis plusieurs avancées

importantes dans ce sens, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés. Ces résultats sont-ils suffisants ? Et quelles mesures les parlements doivent-ils prendre en priorité pour contribuer à leur mise en œuvre ?

Notre débat sur le thème principal se poursuivra demain. Nous entendrons les vues de délégués parlementaires de pays développés et en développement, mais aussi les avis éclairés d'experts de renommée internationale.

Demain après-midi, nous aurons également une réunion-débat sur un sujet auquel les Membres de l'UIP sont profondément attachés. Depuis de nombreuses années, l'UIP joue un rôle précurseur pour intégrer la dimension de genre dans tous les aspects de la vie parlementaire. C'est donc avec grand enthousiasme que nous avons soutenu la proposition présentée par l'un des membres du Parlement européen en vue d'organiser une réunion autour du thème "Le commerce comme vecteur du progrès social : la perspective de genre".

Ce thème est une première pour notre Conférence et je dirais même qu'il s'imposait depuis longtemps. Les avantages économiques et sociaux qui résultent du commerce sont répartis de manière inégale et trop peu inclusive. Il est à espérer que cette réunion-débat nous aidera à identifier des moyens concrets pour remédier à ces problèmes.

Deux importantes séances d'information animées par le Secrétariat de l'OMC sont également prévues. La première sera consacrée à la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges conclu par l'OMC en 2013. Cet accord devrait rapporter chaque année plusieurs centaines de millions de dollars à l'économie mondiale. Néanmoins, il ne deviendra contraignant que lorsqu'il sera ratifié par les deux tiers des Membres de l'OMC. Près de 80 pays l'ont ratifié à ce jour, mais cela reste insuffisant. Le rôle des parlements dans ce processus est tout simplement indispensable.

La seconde séance d'information portera sur le fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC. Ce mécanisme unique, souvent désigné comme le pilier juridique de l'OMC, est au cœur du fonctionnement de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle il est important que les législateurs comprennent non seulement le fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC, mais aussi ses répercussions sur nos propres processus internes.

Enfin, à la séance de clôture, nous devons adopter un document final qui a été rédigé par le Parlement européen. Les parlements avaient jusqu'au 15 mai pour déposer leurs amendements. Ce soir, le Comité de pilotage de la Conférence achèvera l'examen des amendements reçus et élaborera un projet révisé, qui sera mis à la disposition de tous les délégués demain matin. J'espère que nous saurons l'adopter par consensus.

En tant que co-organisateurs de la Conférence, l'UIP et le Parlement européen ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans la préparation de cette session. A ce titre, je voudrais remercier les dirigeants et le personnel du Parlement européen – qui est notre partenaire – pour leur contribution à ce processus.

Nous espérons que la présente session donnera lieu à un débat riche et constructif, dans la plus pure tradition parlementaire.

Sur ces mots, permettez-moi de déclarer la Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC officiellement ouverte.